



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1341 - Aires d'accueil des gens du voyage**

**Réhabilitation-amélioration de l'aire  
d'accueil des gens du voyage de SAVERNE**

**Rapport n° CP/2012/525**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de la communauté de communes de Saverne pour la réhabilitation - amélioration des 40 places de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne.

Par délibération du 15 octobre 2001, le Conseil Général a décidé d'accorder une aide financière aux communes et établissements publics de coopération intercommunale pour la réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux plafonnée à 1 600 € par place en cas de création et 800 € par place en cas d'extension, de réhabilitation ou d'amélioration du site.

Cette disposition a été confirmée le 12 décembre dernier lors de l'adoption par le Conseil Général du troisième schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

La communauté de communes de Saverne a décidé par délibération du 12 avril 2012 de réaliser des travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil de Saverne. En effet, après quelques années de fonctionnement de l'aire, il est apparu nécessaire de procéder aux travaux suivants :

- L'aménagement de l'espace de stockage des bacs de déchets, pour des raisons de sécurité
- La mise en place d'un dévidoir pour WC chimiques
- La réfection des vannes d'eau.

Le coût de l'opération est estimé à 15 506 € HT.

Le montant de la subvention départementale susceptible d'être accordée à la communauté de communes de Saverne est de 15 506 € HT X 30% = 4 651.80 €.

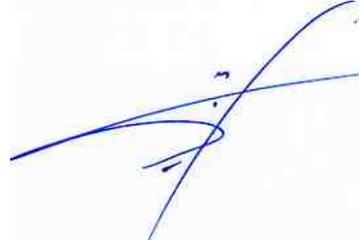
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35303	204-204142-72	341 291,42 €	60 000,00 €	4 651,80 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la communauté de communes de Saverne une subvention de 4 651,80 € représentant 30 % du coût subventionnable HT des travaux de réhabilitation/amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne.*

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL